

Rapport d'activité

2018 - 2019



01



Le mot
d'Élisabeth
Pelsez

p. 04

02

Une action
spécifique
en faveur
des victimes
françaises
à l'étranger

p. 06

04

L'essor
de l'action
mémorielle
en faveur
des victimes
du terrorisme

p. 26

05

Conclusion

p. 34



Le mot Elisabeth Pelsez

Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes

Les années 2018-2019 qui ont vu la délégalisation interministérielle ont été confrontées à de nombreux événements. Son équipe s'est investie auprès des victimes dans la

de Lyon, les incendies d'Erlanger à Paris, l'effondrement des pontons dans l'Aude, plus récemment la catastrophe de la zone industrielle de Zol, mais aussi l'enquête menée par les victimes du caractère indispensable de la justice, au plan national pour permettre aux victimes et leurs proches de venir à la hauteur de

pour poursuivre les nommés dans le cadre du droit des victimes adopté le

se sont nourris des propositions faites par les associations et par les nombreux témoignages des victimes que la délégalisation reçoit très régulièrement.

Grâce à la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, plusieurs des actions du plan interministériel de l'aide aux victimes se sont concrétisées. Le juge de l'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme (JIVAT), consacré par l'article 64, en est l'exemple le plus manifeste.

La délégalisation interministérielle a œuvré en faveur de la création de ce juge qui détient une compétence exclusive pour connaître de l'ensemble des litiges liés à la réparation des préjudices des victimes d'actes de terrorisme.

Cette nouvelle juridiction simplifie le parcours des victimes grâce à la dissociation des volets pénal et civil, et garantit une meilleure égalité de traitement en confiant le contentieux de l'indemnisation des victimes du terrorisme à un juge unique (formation civile du tribunal judiciaire de Paris).

coûts de rédaction sur les modalités de désignation des experts du Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et autres infractions (FGTI) en phase amiable, afin de garantir leur impartialité et leur proximité géographique avec les victimes d'actes de terrorisme.

En matière d'accidents collectifs, le vivier des coordinateurs nationaux installés en juillet 2018 a été activé en mars 2019 pour accompagner les familles endeuillées de l'accident aérien du Boeing ET302 d'Ethiopian Airlines. Sur la base de ce retour d'expérience, le vivier sera renforcé pour intégrer des profils variés issus du ministère de la justice, du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ainsi que de la gendarmerie nationale. L'implication des différents ministères est la preuve d'une prise de conscience de la nécessité d'œuvrer en faveur de victimes qui sont confrontées à des situations complexes sur le plan juridique, indemnitaire, voire linguistique, en particulier en cas d'accident à l'étranger.

Au terme de presque trois années d'exercice, la délégalisation interministérielle est convaincue que toute politique publique en matière d'aide aux victimes doit s'inscrire dans la durée et dans les territoires.

S'inscrivant au cœur des départements, les Comités locaux d'aide aux victimes (CLAV) témoignent d'une mobilisation des acteurs locaux sans précédent. La délégalisation interministérielle a pu constater à maintes reprises la richesse des expérimentations locales et le rôle de précurseurs que peuvent jouer certains départements dont les bonnes pratiques doivent être valorisées.

Grâce à la loi
du 23 mars 2019, plusieurs
actions de l'aide aux victimes
ont abouti à une réalisation
concrète

La délégalisation interministérielle l'a notamment

publics et associatifs pour faire bénéficier l'ensemble de l'œuvre des recom

Poursuivant l'exigence de toutes les victimes, défini trois grands a

- développer une action auprès des victimes françaises;
- œuvrer en faveur de toutes les victimes;
- donner à la politique l'aide aux victimes du terrori

Sur ce dernier point, la mission de la délégalisation qui avait été confiée en 2018, la mission de la délégalisation Henry Rousso a étudié durant l'année dernière un projet de création de la délégalisation face au terrorisme. Ce projet a été remis début m

S'inscrivant dans les territoires et dans une dimension de la République a été l'occasion d'un hommage aux victimes. Le décret du 7 novembre exprime la reconnaissance des victimes, décédées ou survivantes, et des intervenants bénévoles ou aidants (

Enfin, la délégalisation a œuvré dans la politique l'aide aux victimes. Elle a ainsi permis la création d'un centre national de terrorisme, qui a permis de positionner de manière effective les positions relatives à la délégalisation des ressources communales, régionales, nationales et européennes. La mission européenne spécifique en

on interministérielle

garde des Sceaux,
s services, grâce à
res et notamment
victimes» qui sont
s, nous avons obtenu
par l'ensemble des

sur un partenariat
victimes et les asso-
breuses réalisations

ipe que je souhaite

amus qui les caracté-
ars l'avenir consiste

“

La vraie générosité
envers l'avenir
consiste à tout donner
au présent

Albert Camus



Une action spécifique en faveur des victimes à l'étranger

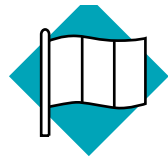
L'aide fin
aux vic
se rendre
assister au
de l'infr
à le

La délégation interministérielle a été sensibilisée à de multiples reprises au sort des victimes françaises à l'étranger, dont les difficultés sont démultipliées par le simple fait de se trouver dans un autre pays, au moment où survient le drame. La délégation interministérielle a choisi d'initier une réflexion spécifique en leur faveur pour améliorer leur prise en charge et s'est attachée à assurer la promotion des droits des victimes au sein de l'Union européenne et dans le monde.

Dans plusieurs affaires, les victimes des auteurs d'infractions, à l'heure actuelle, ont besoin de soutien financier pour se rendre à l'étranger.

Les associations de victimes et les médias n'ont pas hérité de cette situation en ce qui concerne les procédures pénales et les services du ministère de la Justice.

Le président de la République a tenu à l'occasion de la cérémonie de la Journée nationale des victimes de la criminalité internationale.



La prise en charge psychologique des victimes françaises à l'étranger

mobilisé différents
positions concrètes
d'un texte précisant
e en charge des vic-
rendre à l'étranger :

es représentants de
ires, de la direction
âces, du service de
e l'aide aux victimes
faires européennes
général, du réseau
magistrats traitant

: des affaires étran-
ntre de crise et de
nçais à l'étranger.

; de manière sub-
tions, au bénéfice
éligibles auprès de
des victimes d'in-
es victimes d'actes
cière qui sera ac-
ttant de se rendre
s. Les victimes pour-
t la CIVI et devant le
FGTI.

is de cette prise en
option de ce dispo-
nte, le ministère de
i charge ces frais de

égalité de traitement
procès se tiennent en

La problématique de la prise en charge psychologique des victimes françaises à l'étranger est également apparue à l'occasion de plusieurs affaires judiciaires, dans lesquelles elles se sont senties insuffisamment soutenues ou accompagnées.

La délégation interministérielle a constitué un groupe de travail réunissant les représentants du ministère de la justice, du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, du ministère des solidarités et de la santé, ainsi que de France Victimes, pour échanger sur l'offre de soins existante à l'étranger, sur les modalités à développer pour les ressortissants français et sur les types de prise en charge financière.

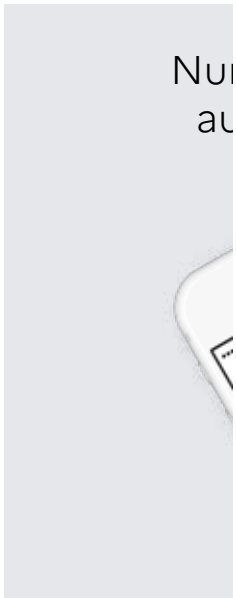
Si l'offre de soins à l'étranger est très variable d'un État à l'autre, il est apparu nécessaire de proposer à ces victimes des solutions de soins *a minima*.

Plusieurs expériences ont été évoquées, comme le déplacement possible des cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP – attentats de Londres et Barcelone), la prise en charge à distance des victimes françaises à l'étranger via une permanence téléphonique de la CUMP de Paris (victimes du séisme de Lombok) ou un système de téléconsultation (suivi au long cours des sinistrés de l'ouragan Irma). À titre d'exemple innovant, un réseau de professionnels francophones volontaires, mobilisables par le consulat, existe à Washington ou à Londres grâce à des initiatives locales.

L'action de France Victimes, par une première écoute à distance via le numéro d'appel accessible depuis l'étranger, par la sollicitation du réseau Victim Support Europe ou de ses associations par la suite, constitue également une importante ressource mobilisable.

À l'issue des travaux de ce groupe de travail, plusieurs mesures à prendre ont été identifiées :

- ♦ mieux informer les victimes à l'étranger des dispositifs de prise en charge existants, notamment par l'actualisation interministérielle du guide des victimes françaises à l'étranger, en y intégrant des informations sur l'accès aux soins ;
- ♦ encourager et valoriser le développement d'initiatives locales et de dispositifs innovants ;
- ♦ renforcer les liens entre le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et France Victimes, partenariat qui a été amorcé ;
- ♦ développer et systématiser le soutien proposé par le réseau France Victimes : le réseau a ainsi été mobilisé à plusieurs reprises en 2019 pour soutenir des victimes françaises à l'étranger, notamment lors de procès.



+ **INFORMATION**
En France composez
Depuis l'étranger ou l

ngais duction net ne »

i participé aux tra-
2018 concernant la
ngaises à l'étranger.
nent aux victimes,
ir les ministères de
aires étrangères, de
vue d'une diffusion
année 2020. Il a été
at plus simple pour
aux professionnels,

en particulier aux postes diplomatiques, permettra
de les sensibiliser au soutien et à la bonne orientation
nécessaires aux victimes françaises à l'étranger.

Afin d'améliorer aussi l'information des victimes étran-
gères en France, le site d'information des victimes de
terrorisme « Guide Victimes » a été adapté et traduit
en anglais et en espagnol au début de l'année 2019.

♦ [Découvrir l'infographie ci-après](#)

01



Informations ministère

Consulter le site
« Conseil aux voyageurs
du ministère de l'Europe
et des affaires étrangères »
S'inscrire sur « Ariane »

02



Passeport

Vérifier la date d'expiration
Conserver une photocopie

04



Contrats d'assurance

Vérifier la prise
en charge des frais
(soins, rapatriement, décès...)
Emporter le numéro
de téléphone et de contrat

05



Carte européenne d'assurance maladie

Au sein de l'Union Européenne,
se munir de la CEAM



La délégation interministérielle, force de proposition à l'échelon européen et international



◆ Dominique Ferrière, magistrat honoraire, et Jacques Hébrard, ancien général de gendarmerie, coordonnateurs nationaux

nnateurs :
de
ment
victimes
aérien
Airlines
2)

du vol ET 302 de
, survenu à Addis
, faisant 157 morts
ministre a mobili-
nnateurs pour l'as-
as et des familles
s collectifs de trans-

roaire qui occupait
premier président
t Jacques Hébrard,
ont été désignés.
pour un accident
térêt a rapidement
ment d'une mission

ibilisés très rapide-
organisée trois jours
crise et de soutien
affaires étrangères.
ation constante des
ication des corps et
es déçés.

Toujours en soutien des familles, ils ont organisé, en lien avec la déléguée interministérielle, les agents du centre de crise et de soutien, du SADJAV et de la fédération France Victimes notamment, ainsi qu'un déplacement pour ceux qui le souhaitent sur les lieux du crash à Addis-Abeba. Dans leur rôle de facilitateurs et de médiateurs, ils ont sensibilisé les représentants de la compagnie aérienne Ethiopian Airlines pour que les premières provisions d'urgence puissent être versées.

Dans une enquête par nature longue et complexe pour les familles, ils les ont associées à toutes les étapes de leur mission à travers des réunions, des lettres d'information régulières, une écoute et un soutien permanents.

Comme pour les accidents de transports collectifs de Brétigny-sur-Orge, Puisseguin et Millas, la nomination de coordonnateurs a constitué une véritable plus-value dans la prise en charge des victimes et de leurs proches, démontrant à nouveau toute l'utilité de ce dispositif unique en Europe.

La délégation a lancé récemment un appel à candidatures pour le recrutement de nouveaux coordonna-

La délégation interministérielle a participé à plusieurs réunions d'experts organisées par l'Union Européenne, en particulier à celle de haut niveau organisée par la Commission européenne le 6 novembre 2019 sur les droits des victimes, au cours de laquelle elle a présenté sa vision des perspectives d'avenir pour les droits des victimes en France et en Europe.



La délégation interministérielle a poursuivi sa participation aux travaux du comité restreint sur l'indemnisation des victimes d'infractions créé par Joëlle Millet, conseillère spéciale du précédent président de la Commission européenne, pour impulser la mise en œuvre du rapport qu'elle a remis en mars 2019.

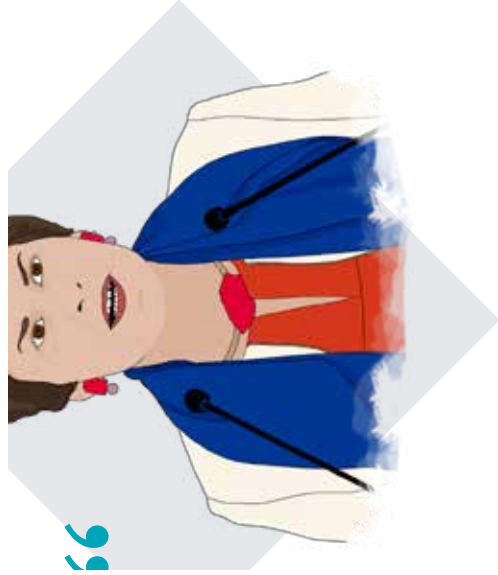
Elle est également intervenue lors de deux réunions d'experts de haut niveau organisées sous la présidence française du Conseil de l'Europe : la première sur la protection des victimes de terrorisme, la



◆ Conférence sur la lutte con Strasbourg, les 24 et 25 sep

La délégation internationale a participé à plusieurs séminaires à l'étranger, pour mener en matière de prise en compte des besoins des victimes de terrorisme. Elle a notamment participé à un séminaire organisé par le ministère de l'Intérieur sur la place des victimes de terrorisme au sein de la délégation interministérielle à celui d'INVICTM (Victims of Terrorism) en juin 2019, au cours duquel elle a participé à l'ambassade de France à Paris à l'occasion d'une conférence internationale sur le terrorisme.

Pour la première fois, la délégation a été invitée en mai 2019 à participer à la conférence internationale sur le terrorisme organisée par le



du réseau placé au
 istérielle s'est plei-
 pement du réseau
 nes (ENVR). Outre
 inaire organisés en
 s'est doté de nou-
 t le contenu a été
 rs études ont aus-
 i mise en œuvre du
 éciale Joëlle Milquet
 adre, la délégation
 décembre 2019 une
 ager principale du
 act de trois États
 des victimes (Italie,

2019 à Bruxelles. Une trentaine de magistrats a ainsi,
 durant deux jours, approfondi ses connaissances sur
 les droits des victimes tels qu'ils sont prévus dans le
 cadre de l'Union européenne et du Conseil de l'Eu-
 rope, ainsi que sur les acteurs et réseaux européens.
 Ces magistrats ont bénéficié du retour d'expérience
 sur la prise en charge des victimes dans une crise ma-
 jeure impliquant de multiples nationalités, grâce à
 l'intervention du procureur général honoraire Brice
 Robin, qui dirigeait le parquet de Marseille lors de
 l'accident aérien de la Germanwings. Cette forma-
 tion leur a permis de mieux appréhender les enjeux
 de la mise en œuvre des droits des victimes et de les
 mettre en perspective avec leurs législations et pra-
 tiques nationales.

elle a conçu et ani-
 magistrature et le
 diciaire, la première
 ns sur les droits des
 ne, en décembre

Une égalité de traitement pour toutes les victimes grâce à l' appui territorial et des outils communs

Le déploiement des CLAV et le schéma national de l'aide

Le déploiement des CLAV, instances d'appropriation et de mise en œuvre des orientations nationales de la politique publique de l'aide aux victimes, a constitué une priorité ces deux dernières années pour la délégation interministérielle. C'est en soutenant le travail des acteurs de terrain et en leur apportant des outils pour améliorer leurs pratiques que la prise en charge des victimes pourra progresser.

La délégation interministérielle a ainsi contribué à constituer des acteurs institutionnels locaux se réunissant autour de la politique publique de l'aide aux victimes.

Les CLAV ont permis de renforcer la cohérence des dispositifs d'aide aux victimes sur le territoire. Les engagements gouvernementaux ont été renforcés.

Veillant à ce que l'égalité de traitement soit effective, les représentants des victimes ont été impliqués dans les actions de terrain (Nice, Trèbes, S...

ticipé aux CLAV mis
Carcassonne (Aude),
à Paris, ou encore à
rseille (Bouches-du-
é sollicitée à l'occa-
l'incendie de l'usine
e), pour veiller à la

inc aujourd'hui réa-
nts : 105 CLAV ont
en cours d'installa-
utre-mer (Wallis et
) dont les situations
i particulier par la

déterminer la stra-
ière d'aide aux vic-
éma départemental
onstituée à la fois un
à l'aide aux victimes
on sur les dispositifs
iraux ou spécialisés.
aluer les ressources
cessite ainsi un état
se pluridisciplinaire
structuration cohé-
r des victimes, ainsi
olitique publique à

ocation de devenir
émas doivent déga-
r des actions inno-
es bonnes pratiques
en structurant les
ons. Dans ce but et
i locaux ad hoc, un
es schémas réalisés.

À ce jour, 30 schémas départementaux ont été signés et transmis à la délégation interministérielle. Plusieurs projets en cours de finalisation lui ont été communiqués (cinq projets en métropole et celui de la Nouvelle-Calédonie).

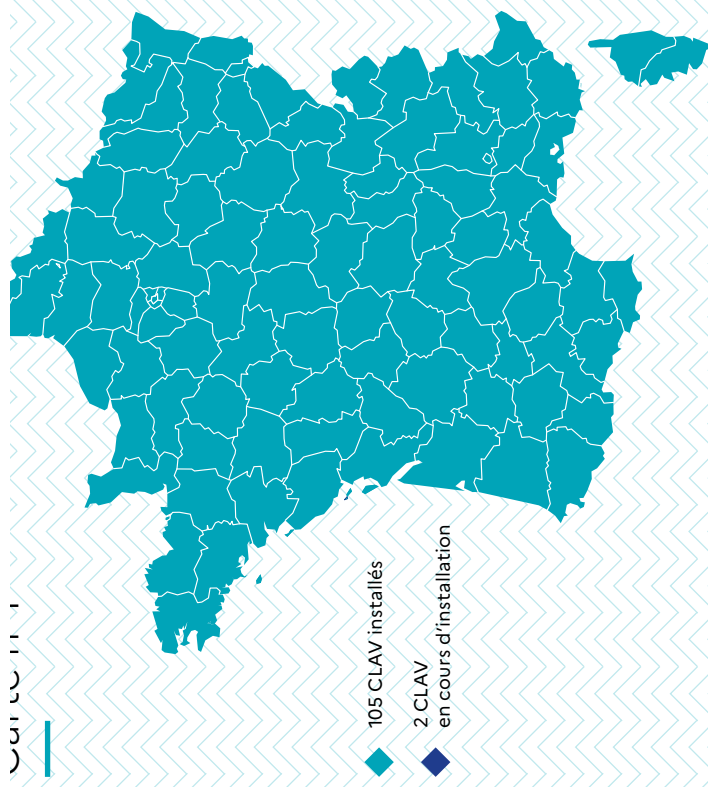
La délégation interministérielle assure un soutien à l'élaboration des schémas et s'est déplacée à de nombreuses reprises pour assister à la signature de ces documents (Yonne, Isère, Moselle, Haute-Garonne).

◆ [Découvrir la carte n°2 ci-après](#)



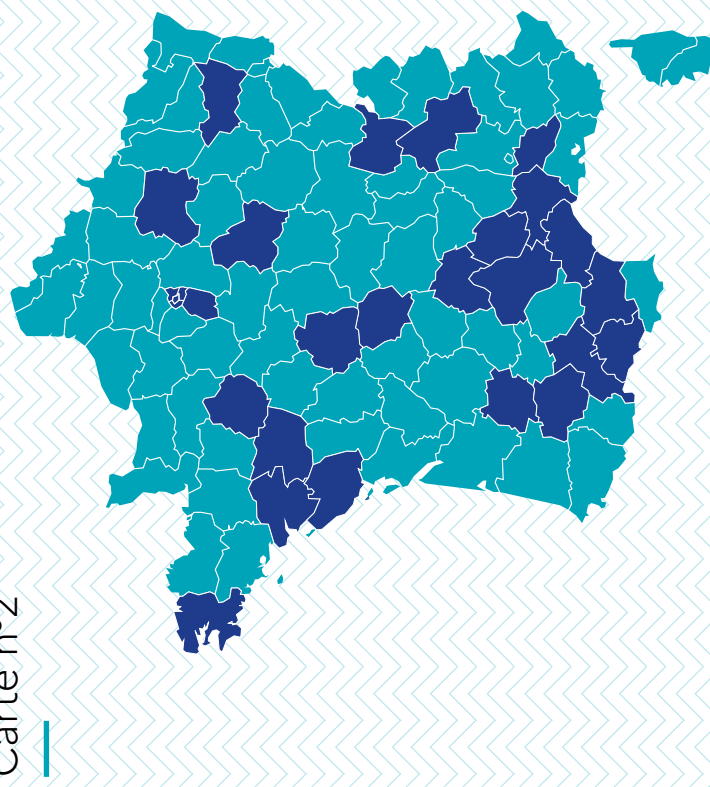
POUR ALLER PLUS LOIN

À la suite à l'incendie survenu le 26 septembre 2019 dans l'usine de l'entreprise Lubrizol à Rouen en provoquant une catastrophe industrielle, la délégation interministérielle a suscité la tenue d'un CLAV. Elle participe aussi régulièrement au comité de transparence et de dialogue institué par les ministres des solidarités et de la santé, de l'intérieur, de la transition écologique et solidaire, présidé par le préfet de département, assisté des représentants locaux des services de l'État, et auquel participent les élus locaux, les représentants des syndicats et des associations. Lors des réunions de ce comité, la délégation interministérielle s'attache à défendre les droits des victimes de l'incendie qui ont subi des dommages essentiellement matériels non couverts par les compagnies d'assurances.



◆ 105 CLAV installés
◆ 2 CLAV en cours d'installation

Carte n°2



e la DIAV tre jugales

le concertation iné-
25 novembre 2019
olences conjugales,
orienté son action
ont été mis en place
eau territorial.

Également membre du groupe de travail « justice » sous l'égide d'Isabelle Rome, haute fonctionnaire désignée par la garde des Sceaux, ministre de la justice, la délégation interministérielle a pu identifier les problématiques auxquelles sont confrontées les victimes de violences conjugales, et ainsi contribuer à la réflexion qui a donné lieu aux propositions du Grenelle. Demeurant investie sur le sujet sous l'angle de la prise en charge et du suivi des victimes, la délégation interministérielle poursuit son action au sein du groupe de travail opérationnel relatif à « la protection de la victime et à l'organisation des liens familiaux ».



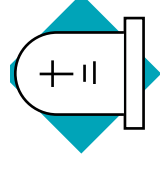
RENELLE SUR GALES

ctions du Premier
3 actions phares du
9, tous les départe-
ur décliner locale-
ontre les violences
format du CLAV.

ant dédiés aux vio-
nis pour traiter des
au niveau territorial.

ation interministé-
référénts au niveau
: annoncées par la
de la justice, dès le
acteurs locaux ont
es des axes prio-
mpliquer de façon
iastique.

La délégation interministérielle a participé à plusieurs reprises, aux côtés des préfets et des procureurs de la République, au CLAV qui y ont été spécifiquement dédiés (Paris, Seine-Saint-Denis, Yvelines, Haute-Saône, Ain, Landes). Ainsi impliquée dans l'organisation de ces CLAV, la délégation interministérielle a pu repérer – dans le but de les valoriser et les diffuser –, les bonnes pratiques professionnelles, qu'il s'agisse de la systématisation des plaintes vers le parquet par les commissariats de police et les brigades de gendarmerie, de la prise en charge psychologique, sanitaire et sociale des victimes (prise de plainte à l'hôpital, unité médico-judiciaire mobile), ou de la prise en compte des enfants co-victimes de violences conjugales, notamment par la réplique du protocole « féminicide » de la Seine-Saint-Denis dans d'autres départements.



18 propositions pour améliorer l'annonce des décès

L'annonce des décès reste un moment difficile à aborder, tant les conséquences qui en découlent peuvent marquer l'existence de chacun d'entre nous. Tenant compte du retour d'expérience d'un certain nombre d'événements dramatiques survenus dans un contexte collectif ou individuel, la délégation interministérielle a été interpellée par les proches des victimes décédées sur l'importance de ce moment crucial et a initié en septembre 2018 une réflexion sur ce sujet.

Plusieurs groupes de travail ont été mis en place afin de recenser auprès des victimes, des associations d'aide aux victimes et de victimes, des professionnels dans de nombreux domaines (services de police, de gendarmerie, sapeurs-pompiers, praticiens en milieu hospitalier, magistrats, maires de communes, etc.) l'ensemble des difficultés rencontrées, d'analyser leurs perceptions, leurs attentes, et de parvenir à un ensemble de recommandations à mettre en œuvre.

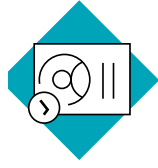
L'un des groupes de travail a porté sur l'annonce des décès dans un cadre individuel, le second dans un cadre collectif. Ils ont été complétés par une analyse de droit comparé ainsi que par la participation de la délégation interministérielle à plusieurs colloques et entretiens.

La réflexion et les échanges ont été particulièrement riches et humainement denses, attestant de la volonté de tous les participants de s'engager pour que collectivement les pratiques s'améliorent. Ce travail a permis de mettre en valeur des bonnes pratiques



Des protocoles sont à Nantes pour les vi-
ou encore à Dinan
locaux à l'annonce
l'intervention com-
vices de secours. Le
sont finalement pas
cés mais ont été él-
précèdent ou lui sur-

Préfacé par le Doc-
titulé « Comment a
a été remis par la c-
aux victimes à la ga-
tice, le 25 octobre :
tions, abordant le c-



L'agrément délivré aux associations d'aide aux victimes adopté

Les procureurs de la République, en lien avec les associations de victimes, ont travaillé à la mise en place de modalités d'annonce et de suivi des victimes. Le 18 novembre 2019, le ministre de la Justice a adopté un décret relatif à l'agrément des associations d'aide aux victimes. Ce décret a pour objet de définir les conditions de l'agrément des associations d'aide aux victimes et de préciser les modalités de leur suivi.

Mesure du plan interministériel de l'aide aux victimes et recommandation du rapport d'évaluation des politiques publiques portant sur la structuration de la politique publique d'aide aux victimes, la mise en place d'un agrément pour les associations d'aide aux victimes d'infractions pénales s'est concrétisée à travers la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, puis par le décret n° 2019-1263 du 29 novembre 2019.

L'agrément, acte unilatéral de l'autorité publique, concerne les associations qui déploient la politique publique du ministère sur le territoire en garantissant la qualité de leur activité, qui doit satisfaire aux principes énoncés dans un référentiel national de bonnes pratiques. Gage de fiabilité et de transparence dans l'organisation des associations, l'agrément doit devenir un moyen de mieux structurer ce secteur tout en améliorant sa visibilité. Il permet aux victimes d'identifier les associations qui déploient la politique publique de l'aide aux victimes sur le territoire, et clarifie leur positionnement, les associations de victimes pouvant, de leur côté, bénéficier d'un agrément pour se constituer partie civile.

L'agrément entre en vigueur le 24 mars 2020 mais les dossiers peuvent être déposés en ligne dès le mois de février 2020. Le SADJAV est chargé d'instruire les demandes au niveau national dans les deux mois du dépôt du dossier. L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.



Vers un Guide victimes élargi

Le parcours administratif et judiciaire des victimes peut être long et complexe. Dans le double objectif de simplification et d'accessibilité, le site web Guide-victimes.gouv.fr met à disposition des victimes d'actes de terrorisme une information complète sur leurs droits et leurs démarches. En avril 2019, des versions anglaise et espagnole ont été mises en ligne pour élargir le site au profit de victimes étrangères ou non francophones.

Le plan interministériel de l'aide aux victimes prévoyant de développer les outils numériques à disposition des victimes, la délégation interministérielle a souhaité valoriser l'expérience en ouvrant Guide victimes à d'autres problématiques victimaires. L'élargissement du site à des victimes d'autres types d'événements (accidents collectifs, catastrophes naturelles, accidents de la route, etc.) nécessite un travail important de recensement des contenus, de prospective et de restructuration, les droits comme les acteurs n'étant pas toujours les mêmes que pour le terrorisme. Des études préparatoires ont été lancées au dernier trimestre de l'année 2019 en s'appuyant sur l'expertise d'un professionnel de la conception de sites web. Associant les différents acteurs institutionnels et associatifs de l'aide aux victimes, elles devraient aboutir en milieu d'année 2020 par une proposition technique.

Pren du système interministériel d'actes de terrorisme

Le projet de système des victimes d'actes de terrorisme doit permettre de mettre à disposition des victimes des informations utiles sur les démarches à suivre, les droits des victimes. Ce projet a été piloté par la délégation interministérielle de l'aide aux victimes et a connu des avancées importantes.

La validation par les services fonctionnels de la mesure législative relative à l'organisation de l'aide aux victimes a été réalisée le 15 juin 2019, ouvrant la voie à sa mise en œuvre.

La mesure législative relative à l'organisation de l'aide aux victimes a été publiée au Journal Officiel le 15 juin 2019. Elle prévoit la mise en œuvre de la mesure législative relative à l'organisation de l'aide aux victimes par décret d'application. Le décret d'application a été publié le 15 juin 2019. Les données relatives à l'organisation de l'aide aux victimes ont été mises à jour en juin 2020.

Le CNRR régional large traumatisme

En l'état des savoirs
psychologiques et
le centre national de
a été officiellement
du 22 février 2019
garde des Sceaux,
re des solidarités et

Le CNRR a vocation à remplir cinq missions :

- ♦ stimuler et coordonner la recherche en matière de psychotraumatisme ;
- ♦ définir les bonnes pratiques à mettre en œuvre ;
- ♦ construire et coordonner des supports de formation à diffuser ;
- ♦ coordonner les structures de soins et notamment travailler les liens avec les CUMP sur l'ensemble du territoire ;
- ♦ communiquer vers tous les types de publics concernés par son activité.

Au service de ces ambitions, la structuration du centre s'est articulée autour de quatre pôles comprenant les activités de veille, de recherche, de formation et également de communication. Le CNRR est évidemment particulièrement concerné par le défi de la recherche, qu'il souhaite dynamiser, afin de la structurer et de lui donner les moyens de son excellence dans les domaines du psychotraumatisme et de la résilience. Pour ce faire, il réalise plus concrètement des cartographies et constitue des bases de données, fixe une méthodologie et veille à valoriser l'ensemble des travaux menés.

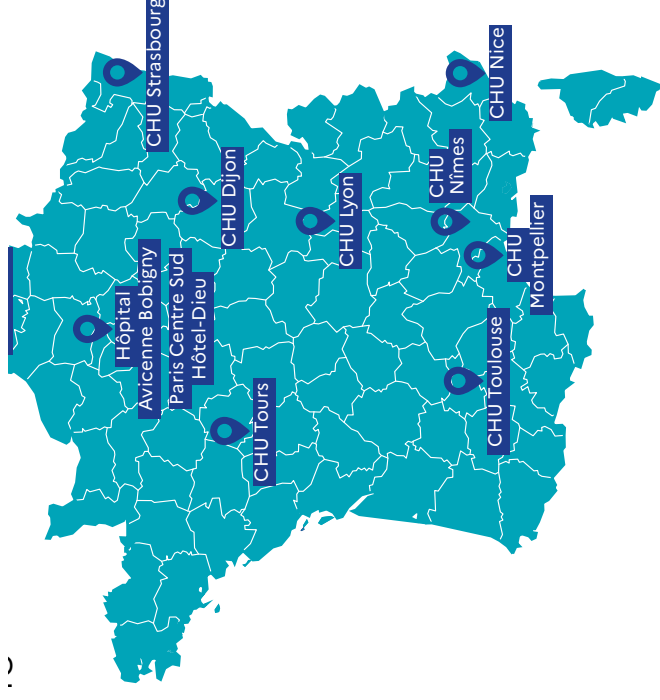
La formation constitue aussi un défi majeur pour le centre, qui vise notamment le public désireux de s'informer, les victimes et leurs proches, ainsi que les différents partenaires de la prise en charge globale.

Le CNRR s'est doté d'un web média, du e-learning et de la réalité virtuelle, moyens de formation modernes et accessibles.

Preuve supplémentaire de son ancrage et de son essor, le CNRR a déjà défini son plan d'action pour les

• Vaiva, chef du service
pitalier universitaire
sur Thierry Baubert,
l'hôpital Avicenne,
des hôpitaux de
locaux du CHU et
le 1^{er} juillet 2019,
é recrutée.

été de six ministères
des différents psy-
pas un lieu de prise



pement de ses outils numériques en 2020 et produire, en 2021, des revues de littérature, un web média et des premières publications.

L'originalité de la démarche du CNRR est d'être centrée sur l'apport de l'expérience des victimes ou des patients. Il prend en compte toute la diversité des populations concernées, dans une approche globale de la personne psychotraumatisée.

L'une de ses missions majeures est de coordonner les recherches et les pratiques initiées par les 10 unités de prise en charge du psychotraumatisme, financées et installées à la fin de l'année 2018 par le ministère des solidarités et de la santé au sein de 10 CHU répartis sur l'ensemble du territoire national. Le colloque intitulé « Soins et résilience, première journée nationale du psychotraumatisme », organisé par le ministère des solidarités et de la santé avec le CNRR, s'est tenu le 2 décembre 2019 à l'École militaire à Paris et a rassemblé plus de 500 participants.

Ces unités ont connu une montée en charge tout au

nelle étant celle de la région Centre-Val de Loire. La déléguée interregionale ne peut pas fonctionner avec plusieurs méthodes de mises en œuvre choisis. Ils trouvent leur origine dans les femmes.

Le ministère des solidarités et de la santé a financé les unités de prise en charge du psychotraumatisme. Elles soutiennent activement les victimes de violence face à une demande de soins.

Ce centre, unique en France, a des missions pluri-actives et est un partenaire européen de plusieurs ministères.

L'essor de l'action mémoirelle en faveur victimes du terroris

La n d'une missi en vue d'u

« Faire mémoire des attentats relève de la responsabilité de l'État », notait le comité mémoriel, « car c'est anticiper les inévitables effacements liés à la succession des générations. Si la violence du terrorisme est le plus souvent de nier la singularité des victimes qu'il frappe aveuglément, le passage du temps menace toujours de redoubler cet effacement ». La mission de préfiguration soutenue par la délégation interministérielle a, au terme d'une réflexion approfondie de plusieurs mois et de différents voyages d'étude, dressé l'esquisse du futur musée-mémorial. Conformément aux engagements du président de la République, la délégation interministérielle a poursuivi ses travaux en vue de la fixation d'une date d'hommage national et de l'attribution plus large de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme (MNRVT).

Le 19 septembre 2017, le président de la République a souhaité rendre hommage à la mémoire des victimes du terrorisme en fondant sur l'initiative d'un comité mémoriel de la justice, le 7 septembre 2017, sa lettre du 4 février 2017 relative à la mission de préfiguration interministérielle et présidée par Henri de La Cour, directeur des recherches au CNRS, de définir les modalités de la conception et du fonctionnement de la délégation interministérielle.

Le musée-mémorial sera ouvert au public où des commémorations d'histoire ouverte sur les victimes et de conférences et de rencontres et de d'éducation. Sa vocation sera de rendre la façon dont les services de la justice et de la République ont l'épreuve du terrorisme



New-York

États-Unis d'Amérique
7-12 septembre 2019

... dont elle le relève.
... r principalement sa
... entats subis par la
... çer au cours des cin-

on d'un tel musée-
qu'il permet de dé-
norative : « Honorer
rquoi elles l'ont été,
courager la possibi-
ne cohésion sociale
mer une expérience
aire de la connais-
un postulat du futur

... ttra son rapport au
résident de la Répu-

La visite a eu lieu dans le cadre des commémorations du 11 septembre. Elle a permis de comprendre la profonde unité des diverses composantes du mémorial et du musée, la nécessité d'un lien fort, organique, entre les deux, malgré leurs fonctions distinctes. La scénographie, spectaculaire, repose sur l'expérience du très court terme : c'est un musée sur le 11 septembre 2001 plus encore qu'un musée sur le terrorisme, ses causes ou ses conséquences. Le visiteur replonge ainsi dans la sidération de l'événement, privilégiant elle aussi la réactivation émotionnelle pour une grande part des visiteurs, par la présence récurrente de restes matériels. Le mémorial et le musée se donnent à voir comme moment d'une expression patriotique.

... moire
... ne source
... iration

usées consacrés au
é effectuées par la
ont révélées déci-
ar sur le terrain plu-
s auxquels elles ont
isée-mémorial fran-
ont aussi permis de
res de premier plan



Henry Rouso
Historien
Directeur de recherche CNRS
Paris



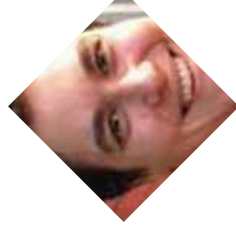
Adeline Rispal
Architecte
Paris



Rachid Azzouz
Inspecteur d'académie
Paris



Clifford Chanin
Directeur du mémorial
Museum 9/11, USA



Brigitte Sion
Anthropologue
Spécialiste des mémoires
Suisse



Alice Bombardier
Professeure agrégée
d'histoire
Paris



Jacques Fredj
Directeur du mémorial
de la Shoah, Paris



Esther Shalev-Gerz
Artiste plasticienne
Paris



Isabelle Chaudieu
Neurobiologiste
INSERM, Montpellier



Jenny Rafik
Maître de conférence



Myriam Achari
Contrôleur général



Marc Crépon
Philosophe





Oslo

Norvège
14-16 octobre 2019



s et des formateurs
sure de l'intérêt des
ision a mis en relief
bles pour un jeune
a. Elle a également
: formation.



surer l'attachement

La mission de préfiguration s'est rendue à Oslo pour visiter les divers sites de mémoire commémorant les attentats du 22 juillet 2011 (77 morts, huit à Oslo et 69 sur l'île d'Utøya, ainsi qu'une cinquantaine de blessés).



◆ Déplacement à Oslo, Norvège, octobre 2019

La sobriété du centre d'information, situé à l'endroit où le terroriste a fait exploser une camionnette piégée, est manifeste. Certains choix sont forts, comme la volonté de ne mettre comme textes explicatifs que des extraits des pièces judiciaires du procès, ou encore l'absence de photos du terroriste.

La visite de l'île d'Utøya a été encore plus impressionnante et bouleversante. Sa « mémorialisation » a revêtu un caractère multidimensionnel : la cafétéria transformée en mausolée, la scène de crime maintenue en l'état, une fresque murale de messages reçus par les proches lors de l'attaque, le cercle des noms,



◆ Déplacement à Oslo, Norvège, octobre 2019

La discussion avec les responsables et la présidente de l'association des victimes a permis de comprendre l'originalité de ces réalisations mémorielles, qui ont suscité de nombreuses controverses, et le lien de confiance qui a permis leur réalisation. Au total, par ses choix éthiques, l'expérience norvégienne a paru d'un grand intérêt pour le futur musée-mémorial français.



◆ Déplacement à Vitoria-Gas

Le centre comprend finalités du lieu et verte et plurielle, a tion. L'exposition principalement du terrorisme contre-terroristes. L pas mentionnés. D'u



tionale
ux victimes
1NRVT)

Le 11 mars, journée nationale
d'hommage aux victimes
du terrorisme

du président de la
nistérielle a conduit
ifier la date ouvrant
Le décret n° 2019-
ification du décret
xe désormais cette

Dans son rapport remis le 7 septembre 2018, à la
garde des Sceaux, ministre de la justice, le comité
mémoriel préconisait que la date commune de com-
mémoration retenue soit celle choisie par l'Union
Européenne : le 11 mars.

Le président de la République a décidé que le 11 mars
serait désormais la journée nationale d'hommage aux
victimes du terrorisme, qu'il a instaurée par décret du
7 novembre 2019.

Au-delà de l'attentat commis à la gare d'Atocha
(11 mars 2004) à laquelle elle fait référence, cette date
commémorative a en effet vocation à permettre de
se souvenir de l'ensemble des attaques terroristes
perpétrées sur le sol européen et ailleurs, constitu-
tives de cette communauté de destin. Cette date
s'inscrit dans une perspective européenne tout en te-
nant compte de l'ensemble des attentats qui ont tou-
ché la France depuis les années 1970, toutes les dates
des attaques devant être rappelées, afin qu'aucune
ne soit oubliée ou négligée.

times du terrorisme

sonnes tuées, bles-
ements terroristes.
ersonnes l'ont de-
romotions en 2018
302 récipiendaires,
s du premier hom-
rriorisme le 11 mars

Des réunions préparatoires de la première cérémonie
d'hommage nationale du 11 mars 2020 ont été orga-
nisées à l'initiative de la présidence de la République,
avec le soutien de la délégation interministérielle
à l'aide aux victimes. Un travail concerté et approfondi
a été réalisé avec les associations sur les aspects
organisationnels mais également sur leurs souhaits et
contributions.



◆ Emmanuel Macron,
président de la
République, lors de
l'hommage national

ité consacrée par

La délégation interministérielle, grâce à une expérience inédite en matière d'aide aux victimes, doit rester une force de propositions pour l'ensemble des acteurs avec lesquels elle coopère quotidiennement.

Elle est très fréquemment sollicitée par les institutions et les parlementaires pour apporter son expertise sur des sujets en devenir. Ainsi, elle a contribué largement aux réflexions de la Cour des comptes, dans le cadre de ses travaux menés à la suite de sa saisine, par le président de la commission des finances du Sénat, d'une demande d'enquête portant sur les aides financières allouées aux victimes du terrorisme. Elle a également été entendue par cette même cour dans le cadre du contrôle organique actuellement en cours sur le fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI).

La délégation interministérielle a été auditionnée à l'Assemblée nationale dans le cadre d'une mission d'information parlementaire relative au secret de l'enquête et de l'instruction, par les députés rapporteurs Didier Paris et Xavier Breton. Elle a également été force de proposition puisqu'elle a relayé les demandes réitérées des victimes, notamment de l'association des parents d'enfants victimes (APEV), sur la nécessité d'informer les familles pendant la phase d'enquête préliminaire sur l'état d'avancement de la procédure. La quinzième recommandation des parlementaires appelle spécifiquement à « envisager, pour les faits les plus graves et en faveur des associations de victimes, des fenêtres d'information par le procureur de la République ». Les députés rapporteurs ont également prôné de confier systématiquement l'annonce des bilans victimaires au procureur de la République, comme l'avait préconisé le rapport « Comment améliorer l'annonce des décès ? ».

Plus récemment, dans le cadre de la proposition de loi présentée par la députée Jeanine Dubié, relative au droit des victimes de présenter une demande

départ du délai de prescription sont vues allouer de formuler le point de pour saisir la CIVI, r les victimes.

Enfin la délégation interministérielle décisive à l'événement de crise plusieurs fois depuis sa création en matière de terrorisme aux travaux visant à améliorer la cellule interministérielle de crise et de soutien aux affaires étrangères, l'appellation « cellule du public et de l'aide tellera enfin à la réaction interministérielle en matière de l'année 2020.

Cette année sera caractérisée par le succès de la délégation interministérielle sur-amende, disposant du 31 juillet 2016, le crime organisé, le terrorisme, qui a créé un code pénal et 707-6

Cette majoration à 10 % de celle-ci, est très large. Elle est amendement prononcé délictuelle ou criminelle (forfaitaires), aux amendes sanctions administratives de contrôle par l'Autorité des marchés financiers, la concurrence ou l'

et le 5 juin 2019
t alcoolique) par la

ns des associations
on interministérielle
l et interministériel
an œuvre de cette
y limitée au champ
nt dans le ressort
ontaire, avant une
ritoire.

cts une année char-
njeux.

onisations du rap-
once des décès ? »
airement identifiée.

'outil de la mise en
; dans le cadre de la
ance.

s'inscrira dans une
prendre le relais de

elle sera pleinement
; attentats de jan-
lui vont se dérouler
année suivante. Elle
ent accompagnées
ntielle.

